

Fondamentalement, il y a deux courants d'opinions au sujet des moyens à employer pour parvenir à la sécurité économique et aux conditions de bien-être de la population âgée ou de tout autre groupe, selon l'ordre économique établi¹⁹. D'une part, il y a le groupe qu'on représente mieux sous le nom d'individualistes et qui s'oppose à l'expansion des services sociaux, risquant par cette attitude d'affaiblir le sens moral de la nation et, par-là même, sa faculté productive. Ceux qui font partie de ce groupe seraient partisans de limiter la responsabilité de l'État vis-à-vis des questions de bien-être à celles qui se posent dans le cas d'une petite catégorie de personnes tout à fait incapables de se suffire en dépit des organismes privés. D'autre part, il y a ceux qui attachent de l'importance à ce que Churchill appelait les fonctions collectives de la société. Tout en prisant les avantages qu'offre l'économie d'une entreprise privée, ils sont pleinement conscients des problèmes sociaux que son activité engendre. Puisque, selon eux, ces problèmes ne peuvent être résolus par le système lui-même et qu'ils sont, de plus d'une ampleur telle que les simples particuliers et les différents groupes de la société ne sont pas en mesure de les aborder, il ne fait aucun doute que l'État doit intervenir. Non seulement l'activité économique doit faire l'objet d'un certain nombre de règlements, mais encore la législation sociale et les services sociaux doivent-ils être reconnus aussi indispensables pour servir les intérêts de l'être humain. On peut dire que le premier de ces deux courants d'opinions, c'est-à-dire celui qui touche les héritiers de la théorie du laissez-faire qui prévalait au XIX^e siècle, a moins d'influence de nos jours qu'il n'en avait autrefois; dans une certaine mesure, cela est vrai. Cependant, il a repris de l'importance récemment avec la prétendue renaissance de la «société opulente». Marshall signale les premiers indices de cette renaissance en Angleterre lorsqu'il dit: «On prétend que parmi une telle richesse, la pauvreté ne peut constituer qu'un phénomène social extraordinaire, et que désormais tout le monde peut, à l'exception de quelques infortunés, se procurer les agréments d'une existence civilisée»²⁰.

Néanmoins, il est probablement judicieux de conclure que l'évolution de la pensée sociale et économique qui s'est opérée au cours du XX^e siècle a rapproché ces deux courants d'opinions. Tous deux semblent désormais s'entendre pour dire qu'il incombe à l'État de rechercher au moins une solution en vue d'*atténuer l'insécurité*, dans la mesure où les ressources et les conditions économiques le permettent. Ce qui les sépare, ce sont des divergences d'opinions à propos des limites de la responsabilité et des moyens appropriés à employer pour la remplir; mais, même dans ce cas-là, ils se découvrent des points communs.

On remarque, par exemple, plus d'une petite similitude dans les techniques qui sont acceptées pour assurer la sécurité économique. Bien que «l'individualiste» préfère s'en remettre entièrement au système de l'assurance libre que l'on obtient par l'intermédiaire de compagnies privées et qui est complétée par une aide à l'endroit des indigents, il est prêt à accepter l'idée d'un régime d'assurance sous l'égide de l'État, mais sans sa participation effective. Il en est de même pour le «collectiviste» qui, bien qu'il croie à la contribution de l'État, parce que, selon lui, c'est la seule façon de réaliser un programme social, est prêt à accepter ce

¹⁹ A. T. Peacock, *The Political Economy of Social Welfare*, *Three Banks Review*, déc. 1964.

²⁰ *Social Policy*—T. H. Marshall, p. 32, Hutchinson University Library, 1965.